

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 32-11-13

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 32-06
RELATIF AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

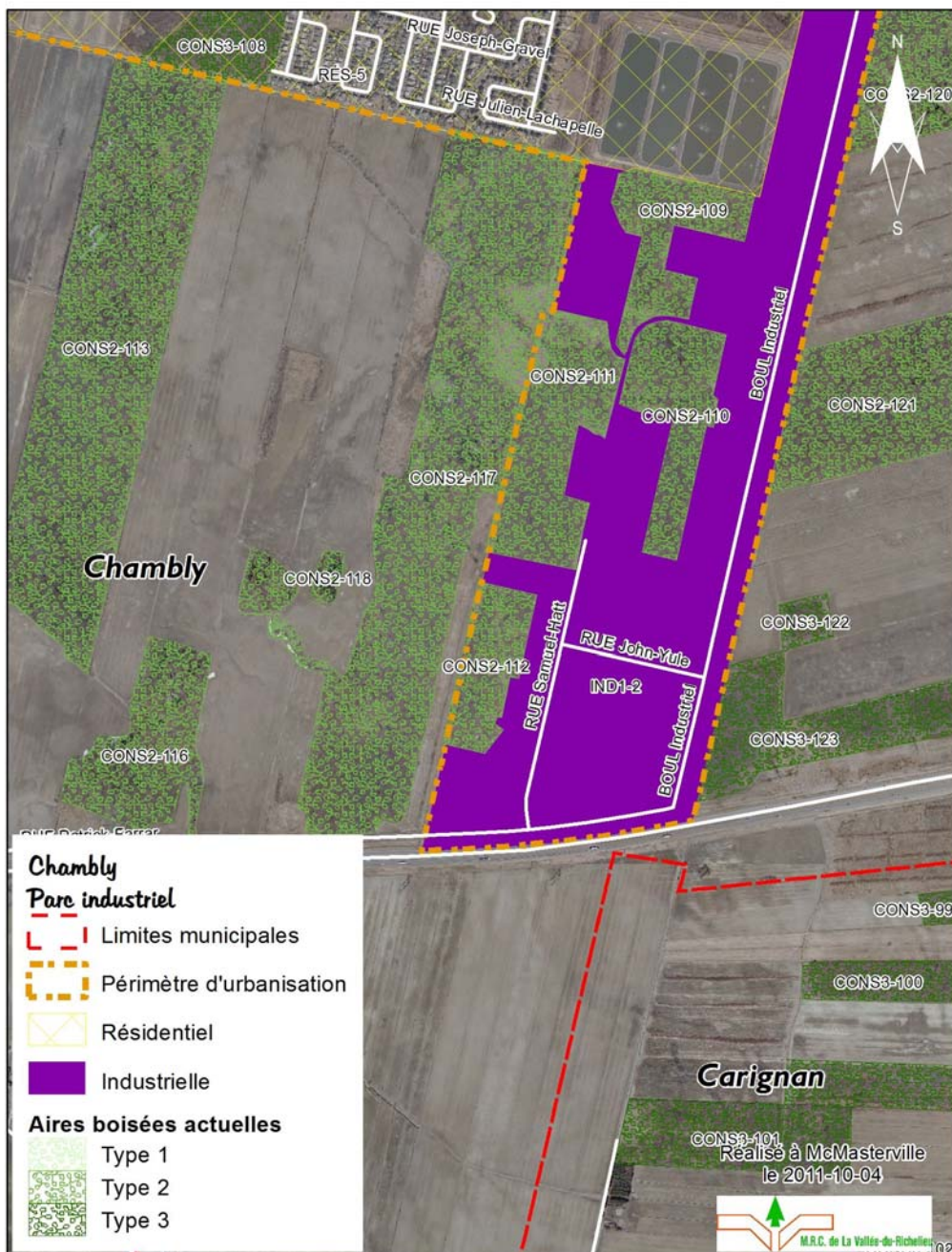
ARTICLE 1 :

Le projet de règlement a pour objet d'agrandir une aire d'affectation industrielle à même des aires d'affectation conservation.

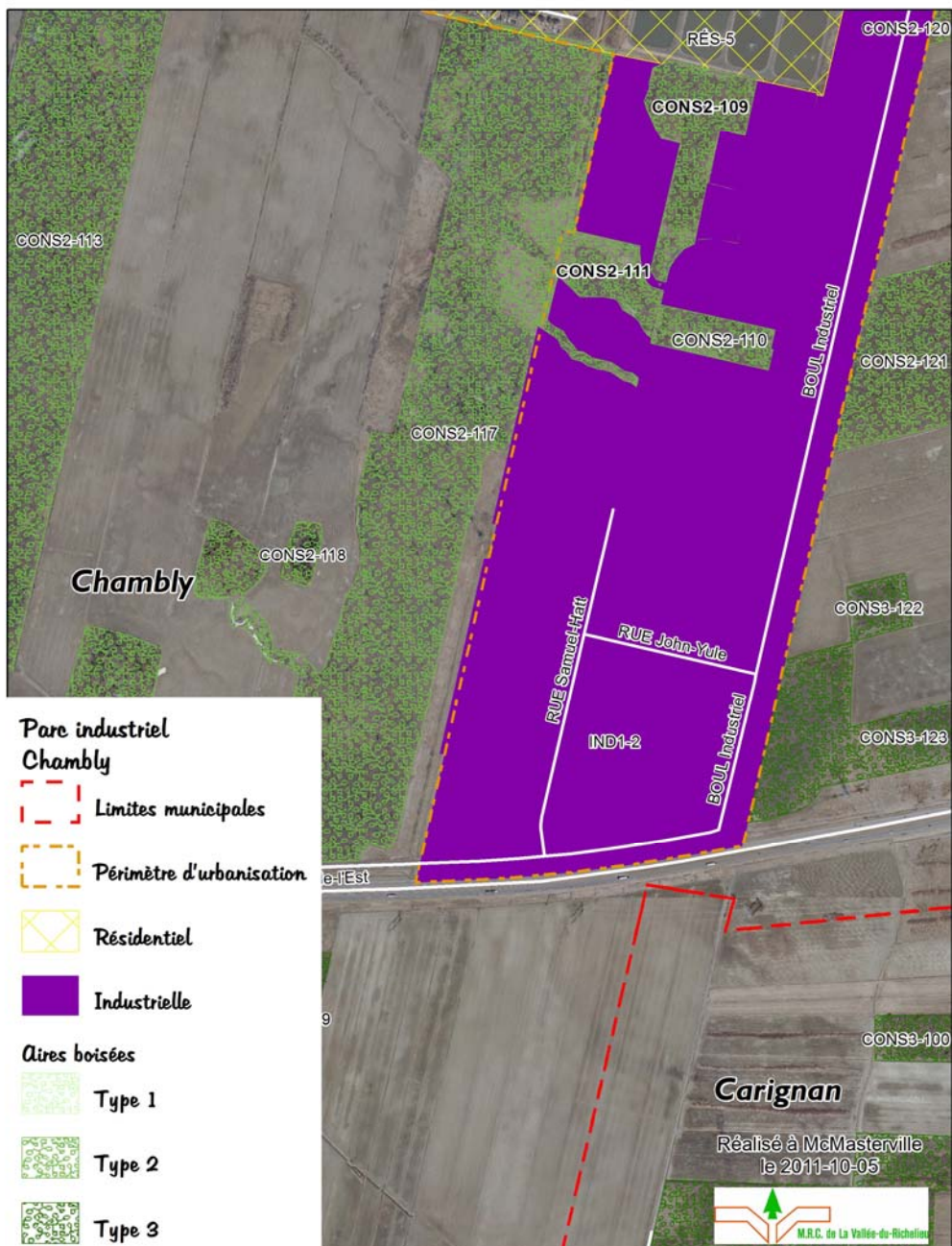
ARTICLE 2 :

Au parti d'aménagement, au plan intitulé : « synthèse des grandes affectations du territoire », l'aire d'affectation industrielle numéro IND1-2 est agrandie à même les aires d'affectation numéros CONS2-109, CONS2-110 et CONS2-111, le tout tel qu'illustré selon les croquis suivants:

« AVANT MODIFICATION :



APRÈS MODIFICATION :



ARTICLE 3 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ LE 27 OCTOBRE 2011